

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Etaient présents : M. de BECDELIEVRE, M. SALAIS, Mme BOULINEAU, M. DUPUIS, Mme BLASZCZYK, Mme DESROCHES, M. DOUCET, Mme FERAY, Mme GAGNEUX, M. PERRON, M. VIGNAUD.

Le lundi 20 avril 2026 à 17h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, Maire, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Monsieur le Maire indique que l'essentiel de la réunion portera sur les documents budgétaires.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le fonctionnement des écritures comptables d'une commune. Le maire est qualifié d'ordonnateur d'une opération (il décide de la dépense et d'engager des crédits) tandis que le trésorier public est qualifié de comptable (il exécute le versement ou l'encaissement, après vérification). C'est pourquoi dans l'ancien système, il y avait un compte administratif en mairie et un compte de gestion en trésorerie, les deux devant être identiques à la clôture du budget. Depuis 2 ans, ces 2 documents ont été regroupés en un seul, le Compte Financier Unique (CFU), chacun gardant ses attributions d'ordonnateur ou de comptable .

Il précise aussi qu'un budget communal comporte deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

La section de fonctionnement comprend essentiellement en recettes les dotations, les impôts directs et les locations de bâtiments, et, en dépenses, les charges courantes (électricité, eau, fournitures de bureau...), celles du personnel et des structures intercommunales (syndicats, RPI ...).

La section d'investissement comporte des opérations plus spécifiques et ponctuelles telles que de l'achat de matériel (ordinateur, panneaux routiers, matériel technique (véhicule, tracteur tondeuse...) et des travaux (voirie, bâtiments, réseaux).

Monsieur le Maire présente ensuite l'état des indemnités de l'année 2025 versées aux élus. Il indique que ces indemnités sont calculées suivant un indice de la fonction publique et que les frais d'inscription au congrès départemental annuel des maires sont par ailleurs pris en charge par la commune. Par décision interne à la commune, Les frais de déplacement aux diverses réunions ne sont pas pris en charge par le budget communal pour les Maires et Adjointes mais peuvent l'être pour les conseillers municipaux.

1) délibérations

CFU année 2025 : Monsieur le Maire présente le détail des dépenses (237 589.64 €) et des recettes (261 320.87 €) de fonctionnement en indiquant qu'il y a eu une baisse des recettes fiscales suite à une mesure gouvernementale d'exonération aux agriculteurs 'non compensée par l'Etat) au cours de l'année et que les dépenses d'énergie ont été assez bien évaluées malgré la hausse des coûts.

Il fait de même pour l'investissement (Dépenses : 156 635.70€ et Recettes 180 950.44 €) et rappelle la réalisation des opérations suivantes : première partie du ravalement de la mairie, acquisition d'un nouveau radar (Les Bernadières), acquisition des plaques des nouvelles rues et des numéros, relevage des tombes reprises par la commune dans le cimetière, voirie sur une partie de la route de la Garenne, pose de la nouvelle porte du secrétariat de mairie, et fin des travaux d'enfouissements des réseaux dans le Bourg.

Pour ces opérations, il a été obtenu des subventions de l'Etat, de la Région, de l'agence de l'eau et un fonds de concours du SIEIL.

Il précise qu'en investissement les dépenses et des recettes engagées mais non réalisées au 31 décembre sont reprises sur le budget de l'année suivante, c'est pourquoi il y a inscription des restes à réaliser de 23 168 € en dépenses et 7 284 € en recettes.

Le résultat cumulé de l'exercice 2025 est de +69 966.52 € avec réalisation d'un emprunt de 60 000 € en cours d'année.

Monsieur le Maire fait le point sur les 3 emprunts en cours, puis passe la présidence au doyen de l'assemblée avant de sortir de la salle.

Le doyen soumet le CFU au vote du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend sa place en séance et propose de fixer les **taux d'imposition** des taxes locales, pour **l'année 2026** :

Il indique que l'an passé le taux relatif à la part communale de la taxe d'habitation a été légèrement augmenté, impactant surtout les logements en résidence secondaires.

Monsieur Vignaud demande combien de logements sont des résidences secondaires.

Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il y a environ ¼ des logements.

Monsieur le Maire précise que depuis la réforme de la fiscalité locale, l'Etat verse des compensations sur les exonérations accordées, mais qu'il y a application d'un coefficient correcteur, qui pour Boussay est pénalisant de 13 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux de l'année 2025, à savoir :

12.60% pour la taxe d'habitation, 32.86% pour le foncier bâti et 35.44% pour le foncier non bâti, ce qui est accepté à l'unanimité.

SDIS : Monsieur le Maire informe la nouvelle équipe municipale des problèmes financiers rencontrés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), avec un besoin de 25 000 000 € sur les 5 prochaines années, afin de pouvoir acquérir du matériel d'intervention aux normes.

A ce jour, le contingent est versé par la communauté de communes, au nom des communes. Pour abonder le budget du SDIS, il est proposé d'apporter une contribution exceptionnelle supplémentaire de 6.20 € par habitants (= 1785 € pour Boussay), qui sera déduite du montant de l'attribution de compensation de l'année 2026, reversée par la communauté de communes.

Monsieur Perron demande pourquoi cette information n'a pas été donnée avant, et Madame Boulineau pourquoi la cour des comptes n'a pas réagi.

Monsieur le Maire répond que l'information n'a pas été diffusée, même en conseil d'administration du SDIS, ce qui est regrettable, tout en constatant qu'il n'est plus possible de revenir en arrière et qu'il faut donc s'adapter à cette nouvelle situation.

Il précise que le Président de la Communauté de Communes a demandé la représentation de la communauté au sein du conseil d'administration, afin d'avoir des informations régulières sur le suivi de ces versements complémentaires et l'utilisation des sommes versées.

La situation de la commune de Boussay, considérée comme commune à brisque très élevé face aux incendies, nous oblige à considérer favorablement la demande du SDIS. C'est pourquoi le conseil municipal accepte la contribution financière supplémentaire de 6.20 € par habitant pour l'année 2026, mais demande à être informé régulièrement de la situation et de l'utilisation des sommes versées.

Pourcentage des indemnités de fonction des élus:

Monsieur le Maire rappelle que la Loi prévoit que l'indemnité du Maire soit allouée au taux maximal (28.10% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à ce jour) et que le montant des indemnités allouées aux adjoints doit être approuvé par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'attribuer les indemnités aux adjoints à compter du 20 avril 2026 au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (10.89% à ce jour) et de verser les indemnités trimestriellement.

Dons aux associations :

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations. Il indique que lors du précédent mandat, il avait été décidé de soutenir les

associations communales (JAMA, Comité des fêtes), locales (ADMR, Paix animale, association des parents d'élèves...) ou ayant un impact communal. Pour certaines associations telles que les Anciens combattants et l'UNRPA, il y a regroupement des adhérents Boussay/Preuilly-sur-Claise.

A propos de l'UNRPA, Monsieur Salais précise qu'il y a eu renouvellement du bureau avec nomination de Monsieur Robert de Preuilly/Claise à la Présidence.

Monsieur Doucet demande quel avenir aura l'association des anciens combattants si le Président actuel cesse son activité.

Monsieur le Maire indique que les cérémonies seront différentes mais maintenues si elles sont organisées au niveau de chaque commune.

Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote pour la subvention de l'association JAMA et Monsieur Dupuis pour celle de la Zarbi'cyclette et du comité des fêtes.

Il est accordé 2850 € de subventions pour l'année 2026.

Détermination de la durée d'amortissements des travaux d'enfouissements :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le règlement de la part communale des travaux d'enfouissement des réseaux effectués dans le bourg en 2024 et 2025 sont considérés comme une subvention versée au SIEIL, c'est pourquoi la commune doit amortir le coût des travaux.

Après discussion, le conseil décide d'amortir la somme globale sur 25 ans, avec inscription de la somme de 914.28 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement à compter du budget de cette année.

Budget primitif 2026 :

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement du projet de budget de l'année 2026 en précisant que, suite à l'inspection faite par l'ADAC, il risquerait d'y avoir des travaux de mise en sécurité de l'Eglise à réaliser au cours de l'année car il faudrait une révision de la toiture, l'installation d'un paratonnerre, des travaux pour stabiliser le clocher qui est fragile et effectuer des travaux 'purge' des pierres endommagées.

En ce qui concerne le pont de Humeau, le diagnostic est plus tôt rassurant car pas de fragilité du pont.

Il précise que les dépenses de personnel sont en hausse, car il y a une forte augmentation des taux des cotisations. Il en sera de même pour les charges relatives aux élus car au nombre de 4 au lieu de 3 pour ce mandat.

En investissement il propose de poursuivre les opérations de ravalement des façades de la mairie et de voirie et d'inscrire les opérations nouvelles suivantes :

- Restauration du cadastre napoléonien
- Création d'un Jardin du Souvenir au cimetière
- Acquisition de nouveaux matériels informatiques (secrétariat de mairie + Maire)
- Acquisition de matériel tels qu'un défibrillateur, d'extincteurs et d'une rampe d'accès à l'Eglise (Valérie Féray confirme ce besoin car lors des visites commentées il est parfois difficile d'accéder à l'Eglise pour certaines personnes)
- Acquisition d'une remorque avec cuve à eau pour l'arrosage des fleurs et arbustes
- Acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse en remplacement de celui acheté en 2022, homologué pour conduite sur route. Il fait part des propositions étudiées et propose de retenir l'option avec crédit-prêt collectivité avec paiement sur 4 ans. La société doit venir faire un essai dans les jours à venir. Monsieur le Maire suggère de vendre la machine actuelle par nous-même, la reprise proposée n'étant pas très intéressante.

Monsieur Perron demande s'il est prévu de changer les portes de la salle des fêtes, en complément de la porte du secrétariat.

Monsieur le Maire indique que non pas pour l'instant.

Le conseil municipal après avoir voté, approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2026 équilibré en dépenses et en recettes à 284 871.23 € en fonctionnement et à 95 924.57 € en investissement.

Nomination des référents communaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite d'élections municipales il est nécessaire de désigner certains référents communaux.

Le conseil désigne les référents suivants :

M. Alain VIGNAUD, correspondant Défense et correspondant incendie et secours,

Mme Véronique DESROCHES et Mme Céline BLASZCZYK, membres de la commission de contrôle de liste électorale.

2) Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa nomination comme 11^{ème} vice-président de la communauté de communes Loches Sud Touraine, chargé de l'eau et l'assainissement.

Il espère par cette nomination pouvoir faire passer des idées, plus facilement de l'intérieur de la structure que comme simple membre du conseil communautaire, et surtout défendre les petites communes.

Il donne ensuite lecture du courrier reçu du 1^{er} Ministre relatif à la sécurité dans les communes et des élus.

Il fait part du bilan établi par la gendarmerie pour 2025. Il y a eu 4 interventions dont un cambriolage et une matinée de conférence.

Monsieur le Maire demande des informations sur les disponibilités de chacun en vue des programmations des prochaines réunions de conseil.

A l'unanimité le lundi en fin d'après-midi est retenu, mais pas avant 18 heures.

La prochaine aura lieu le lundi 18 mai 2026 à 18h.

Adresses mél conseillers municipaux : Monsieur le Maire indique que pour préserver les adresses personnelles et répondre aux normes de sécurité imposées, Monsieur Dupuis a ouvert des adresses 'conseillers' pour chaque élu, sur laquelle sera désormais transmis les convocations et autres documents.

Monsieur Vignaud demande si nous connaissons les dates d'ouverture de la halle-café.

Monsieur le Maire et M. Perron répondent que La Halle ouvrira le vendredi 22 mai jusqu'au 26 septembre 2026, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine.

Monsieur Salais rappelle les modalités d'adhésion à l'UNRPA et son organisation (rencontre jeux hebdomadaire, voyages, colis...)

Chaque élu prend les flyers d'invitation à la cérémonie du 8 Mai, pour distribution dans chaque boîte à lettres.

La séance est levée à 19h45.

